

Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital du 6 mai 2020

Conformément aux articles L.233-8 II du Code de Commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droit de vote (déduction faite des actions auto-détenues)	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues*)
47 262 190	81 384 496	81 591 259

(*) en application de l'article 223-11 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

